

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES.

LOIRE

St-Bonnet-le-Château

Tourelle XVI^e siècle

Le Ministre de l'Education Nationale,

~~LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La tourelle d'escalier du XVI^e siècle à Saint-Bonnet-le-Château (Loire)

appartenant à M. Antoine THAVAUD domicilié à St-Bonnet-le-Château - Mme Vve MAILLON née Thavaud à Montbrison
Mme TRAGAUD née Thavaud à Schamond

est inscrit^e sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de St-Bonnet et aux propriétaires

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

-Paris, le 3 - AOÛT 1934.

Article 3.

Le présent arrêté annule et remplace celui du 10 Janvier 1934.

Fait à PARIS, le 3 - AOÛT 1934
PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

Le Directeur Général des Beaux-Arts. T. S. V. P.

L. - - H. - -